

COPIE

Montmélian
SIN

- A R R E T E -

- Article 1er -

L'enceinte intérieure du Fort de MONTMELIAN (Savoie) comprenant les parcelles cadastrales n°s 446, 447, 447 bis, 448, 449 449 bis, 450, 450 bis, 451, 452 et appartenant à M. BATAILLARD Edmond et Léon, entrepreneurs de travaux publics à MONTMELIAN, est inscrite à l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930.

- Article 2 -

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la Commune de Montmélian et M.M. Bataillard qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 20 Octobre 1937.

Pour le Ministre et par délégation
spéciale,
Le Directeur Général des Beaux-Arts,

Georges HUISMAN.

Pour ampliation :

Le Chef du Bureau des Monuments
Historiques et des Sites,

signé : illisible.

Enceinte intérieure du Fort

Site inscrit : 20 octobre 1937

